

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2014

---

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS269

présenté par  
M. Véran, rapporteur

-----

### ARTICLE 33

I. – Aux alinéas 4 et 17 et à la première phrase de l’alinéa 20, substituer aux mots :

« centre d’information, de dépistage et de diagnostic gratuit »

les mots :

« centre gratuit d’information, de dépistage et de diagnostic »

II. – En conséquence, à l’alinéa 15, substituer aux mots :

« centres d’information, de dépistage et de diagnostic gratuit »

les mots :

« centres gratuit d’information, de dépistage et de diagnostic »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour être identifié, le nom de la nouvelle structure doit pouvoir être aisément prononçable. Quand un sigle fait sens, il permet de concourir à l’effet recherché.

Il est ainsi suggéré de baptiser la nouvelle structure centre gratuit d’information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) au lieu de CIDDG.